



CNESER en commission permanente du 10 février 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Mesdames et messieurs les membres du CNESER,

Nous avons donc un budget, « moins pire » que prévu en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), certes, mais pas à la hauteur des besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche publics ainsi que du service public que ce secteur rend à notre société, ni même suffisant pour ne pas dégrader l'existant compte tenu de l'augmentation des charges non compensée. Nous reviendrons sur le détail, que nous documentons régulièrement dans cette instance et ailleurs, lors du CNESER plénier budgétaire. Nous insisterons aujourd'hui sur les impacts que cela a dans les établissements, pour les personnels et les étudiant.es.

Dans la quasi totalité des universités, on a déjà fermé des parcours ou des formations à faibles effectifs, on en ferme encore – et cela ne concerne pas que quelques formations dites « rares » ; les mathématiques, pourtant dans les « grands défis », sont touchées.

Maintenant, on diminue partout les heures des maquettes de formation et le volume des heures complémentaires avec pour conséquences que la taille des groupes de travaux dirigés en licence augmentent et que la mutualisation des cours entre des parcours de formation, notamment en master, devient la règle plutôt que l'exception, créant une surcharge de travail pour les équipes et allant à l'encontre des besoins d'encadrement et de formation des étudiant.es.

Parallèlement, alors que le SIES nous rappelle régulièrement que nous ne recrutons pas assez, les campagnes d'emploi (E, EC, BIATSS) sont amputées voire annulées, et les em-

lois contractuels ne sont pas renouvelés. C'est un véritable plan social que nous subissons à bas bruit. La baisse des budgets de fonctionnement des UFR et des laboratoires de recherche ainsi que de leurs budgets d'investissement et le report voire l'annulation de programmes immobiliers mettent à mal à la fois les conditions d'étude et les conditions de travail.

On assiste, pour tenir dans ces conditions délétères, à la diminution des capacités d'accueil des formations, la fermeture de formations dans les sites délocalisés, l'augmentation des frais d'inscription différenciés des étudiant.es étranger.es extra-communautaires, l'augmentation des frais d'inscription des écoles d'ingénieurs et des diplômes d'université.

Ce qu'il se passe dans la formation des enseignant.es et des CPE illustre exemplairement cette politique.

D'un côté, le maillage territorial des formations est mal assuré : des licences professorat des écoles n'ouvrent pas dans certains départements ; des INSPÉ ont prévu de ne pas accueillir de non lauréat.es ou mutualisent ; des universités ne mettent pas en place des moyens de préparer le concours partout.

D'un autre côté, les conditions de formation, déjà une nouvelle fois dégradées par cette *n*-ième réforme, sont encore davantage détériorées : groupes surchargés d'étudiant.es et de stagiaires de profils très différents et dans des conditions de stage extrêmement diverses ; dotation horaire insuffisante ; déplacements importants non pris en charge ni pour les formé.es ni pour les formateurs et formatrices ; poursuite d'études non garantie pour les non lauréat.es des concours ; encadrement universitaire insuffisant.

On a là une nouvelle fois l'ouverture d'un boulevard pour des officines privées dans lequel, à l'instar des instituts catholiques, elles ne manqueront pas de s'engager.

La prise en compte par le ministère de cette situation réelle de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, celle vécue par les personnels et les étudiant.es et qui est analysée de façon largement consonante par les organisations syndicales et représentatives étudiantes, par la plupart des président.es d'universités et par des études République démocratique et de ce qui la fonde – des valeurs d'égalité notamment. Honteuse et méprisante pour le travail mené et les collègues qui œuvrent aux dépens de leur santé pour maintenir à flots un bateau qui prend l'eau par des voies multiples ? La question se pose et les discours devant les parlementaires ou la presse, l'absence du ministre dans les instances qu'il est censé présider, incitent à le penser comme la mise en place des « Assises du financement » – mal nommées, pour le moins, compte tenu du sous financement patent que nous ne cessons de mettre en évidence.

Annoncées par voie de presse, sans lettre de mission diffusée malgré notre demande pour y accéder – doit-on penser que son contenu mettrait la communauté davantage en colère encore ? –, ouvertes dans une université – à Angers – en début d’année sans annonce préalable, cosignées, en catimini pourrait-on dire, la veille avec la ministre des comptes publics sans la presse, voilà maintenant que des organisations syndicales sont convoquées par le cabinet un vendredi pour assister à un déjeuner multilatéral le lundi ! Est-ce là la réunion du 9 février « dans un format un peu réduit » annoncée à Nanterre mardi dernier ? Et partie au dernier moment, cette invitation a été lancée sans même que les différentes organisations simultanément sollicitées pour des bilatérales ne soient mises au courant.

En dehors du mépris de nos agendas surchargés et de l’ignorance de la géographie des syndicats du supérieur, soulignons l’inadéquation de la forme choisie alors que les instances représentatives – CSA MESRE et CNESER notamment –, sont ignorées sinon traitées par le dédain. Rappelons que le SNESUP a demandé plusieurs fois la mise en place d’une commission spécialisée du CNESER sur le financement de l’ESR – plusieurs fois rejetée par le ministère ! Nous avons largement le temps aujourd’hui, avec un ordre du jour plus léger que de coutume, d’inclure un débat sur le budget au programme du CNESER.

Nos élu·es du SNESUP-FSU, du SNCS-FSU et du SNASUB-FSU exigent l’association du CNESER à la tenue de ces assises, dans des conditions permettant un débat contradictoire outillé.

Pour terminer, deux questions.

La première concerne la protection sociale complémentaire (PSC) et le CAS pension : les établissements ont-ils été notifiés de la prise en charge de la PSC ? Sinon, dans quel délai le seront-ils ? Quand les établissements seront-ils notifiés du taux de prise en charge du CAS pension ? Et d’ailleurs, quel(s) critère(s) de décision sera ou seront mis en place pour choisir ce taux ? Cela est important pour que les budgets rectificatifs puissent être établis au plus tôt et que l’on puisse éventuellement débloquer quelques emplois.

La seconde concerne les élections dans les établissements : les établissements ne respectent pas les règles prévues par le code de l’éducation et le respect de la neutralité nécessaire à la sincérité du scrutin : plusieurs recours qui ont abouti à une annulation des élections le mettent encore une fois en évidence. Que compte faire la DGESIP pour aider les gouvernances à préserver la sincérité des scrutins nécessaires au bon fonctionnement démocratique et au principe de la gestion par les pair·es de nos établissements déjà mis à mal par les établissements expérimentaux ?